

*Financial Statements of
États financiers de*

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**

*March 31, 2012
31 mars 2012*



Deloitte & Touche LLP
800 - 100 Queen Street
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tel: (613) 236-2442
Fax: (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Independent Auditors' Report

To the Board Members of
The Champlain Community Care Access Centre

We have audited the accompanying financial statements of Champlain Community Care Access Centre, which comprise the statement of financial position as at March 31, 2012 and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, and for such internal controls as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil du
Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Independent Auditors' Report (continued)

Auditors' Responsibility (continued)

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Auditors' Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Centre as at March 31, 2012 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Deloitte & Touche LLP / s. r. l.

Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

June 6, 2012

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion de l'auditeur

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 6 juin 2012

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE
Financial Statements
March 31, 2012**

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN
États financiers
31 mars 2012**

PAGE

Statement of Financial Position	1	Bilan
Statement of Operations	2	État des résultats
Statement of Changes in Net Assets	3	État de l'évolution de l'actif net
Statement of Cash Flows	4	État des flux de trésorerie
Notes to the Financial Statements	5 - 14	Notes complémentaires

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Statement of Financial Position
as at March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Bilan
au 31 mars 2012

	2012	2011	
CURRENT ASSETS			ACTIF À COURT TERME
Cash	\$ 8,823,106	\$ 12,231,747	Encaisse
Accounts receivable (note 3)	931,666	971,385	Débiteurs (note 3)
Prepaid expenses	82,453	186,780	Frais payés d'avance
	9,837,225	13,389,912	
CAPITAL ASSETS (note 4)	3,335,592	4,440,366	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)
	\$ 13,172,817	\$ 17,830,278	
CURRENT LIABILITIES			PASSIF À COURT TERME
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 9,441,793	\$ 11,517,083	Créditeurs et charges à payer
Due to MOHLTC (note 5)	1,972,709	1,773,929	Dû au MSSLD (note 5)
	11,414,502	13,291,012	
DEFERRED CONTRIBUTIONS - CAPITAL ASSETS (note 6)	3,335,592	4,440,366	APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)
EMPLOYEE FUTURE BENEFITS (note 7)	74,900	98,900	AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 7)
	14,824,994	17,830,278	
CONTINGENT LIABILITIES (note 8)			ÉVENTUALITÉS (note 8)
NET ASSETS			ACTIF NET
Invested in capital assets	-	-	Investi en immobilisations corporelles
Unrestricted (deficiency)	(1,652,177)	-	Non affecté (insuffisance)
	(1,652,177)	-	
	\$ 13,172,817	\$ 17,830,278	

See accompanying notes to the financial statements

Voir les notes complémentaires aux états financiers

On behalf of the Board:

Au nom du Conseil :

Director

Lynn Graham, Chair
Lynn Graham, Chair Administrateur

Director

Ralph Moxness, Treasurer
Ralph Moxness, Treasurer Administrateur

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Statement of Operations
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
État des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
Revenue			Revenus
MOHLTC	\$ 197,042,071	\$ 176,542,202	MSSLD
Investment income	104,728	116,869	Revenus de placements
Ministry of Children and Youth Services	316,826	305,293	Ministère des Services à l'enfance et à la famille
French Language Services Translation Program	130,926	123,762	Programme de traduction des services en français
Other	999,051	663,319	Autres
	198,593,602	177,751,445	
Expenses			Dépenses
Service delivery			Prestation de services
Purchased client services	140,516,138	119,591,034	Services achetés pour les clients
			Salaires, avantages sociaux et déplacements
Salary, benefits and travel	43,634,750	41,344,050	Administration générale
General administration	717,569	1,362,278	Ministère des Services à l'enfance et à la famille
Ministry of Children and Youth Services	316,826	305,293	Administration
Administration			Salaires, avantages sociaux et déplacements
Salary, benefits and travel	7,652,674	7,029,688	Administration générale
General administration	4,258,684	5,194,687	Loyer et occupation
Rent and occupancy	3,018,212	2,800,653	Programme de traduction des services en français
French Language Services Translation Program	130,926	123,762	
	200,245,779	177,751,445	
Deficiency of revenue over expenses before amortization	(1,652,177)	-	Insuffisance des revenus sur les dépenses avant amortissement
Amortization of deferred contributions - capital assets	1,477,484	1,190,797	Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles
Amortization of capital assets	(1,477,484)	(1,190,797)	Amortissement des immobilisations corporelles
DEFICIENCY OF REVENUE OVER EXPENSES	\$ (1,652,177)	\$ -	INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DEPENSES
See accompanying notes to the financial statements			Voir les notes complémentaires aux états financiers

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**

Statement of Changes in Net Assets
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**

État de l'évolution de l'actif net
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Invested in Capital Assets	Unrestricted	Total		
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
BALANCE, BEGINNING OF YEAR	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	SOLDE AU DÉBUT
Amortization of capital assets	(1,477,484)	1,477,484	-	-	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of deferred contributions - capital assets	1,477,484	(1,477,484)	-	-	Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles
Purchase of capital assets	372,710	(372,710)	-	-	Acquisition d'immobilisations corporelles
Deferred contributions - capital assets	(372,710)	372,710	-	-	Apports reportés - immobilisations corporelles
Deficiency of revenue over expenses	-	(1,652,177)	(1,652,177)	-	Insuffisance des revenus sur les dépenses
BALANCE, END OF YEAR	\$ -	\$ (1,652,177)	\$ (1,652,177)	\$ -	SOLDE À LA FIN

See accompanying notes to the financial
statements

Voir les notes complémentaires aux
états financiers

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Statement of Cash Flows
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
Cash provided by (used for):			Encaisse provenant de (utilisée pour) :
Operating activities			Activités d'exploitation
Deficiency of revenue over expenses	\$ (1,652,177)	\$ -	Insuffisance des revenus sur les dépenses
Items not affecting cash:			Éléments sans incidence sur l'encaisse :
Amortization of capital assets	1,477,484	1,190,797	Amortissement des immobilisations corporelles
Amortization of deferred contributions - capital assets	(1,477,484)	(1,190,797)	Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles
Employee future benefits	(24,000)	(28,500)	Avantages sociaux futurs
Changes in non-cash operating working capital items (note 10)	(1,732,464)	(236,256)	Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 10)
	(3,408,641)	(264,756)	
Investing activities			Activités d'investissement
Purchase of capital assets	(372,710)	(2,170,534)	Acquisition d'immobilisations corporelles
Financing activities			Activités de financement
Deferred contributions	372,710	2,170,534	Apports reportés
NET DECREASE IN CASH	(3,408,641)	(264,756)	DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE
CASH, BEGINNING OF YEAR	12,231,747	12,496,503	ENCAISSE AU DÉBUT
CASH, END OF YEAR	\$ 8,823,106	\$ 12,231,747	ENCAISSE À LA FIN
See accompanying notes to the financial statements			Voir les notes complémentaires aux états financiers

CHAMPLAIN COMMUNITY CARE ACCESS CENTRE

Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

1. DESCRIPTION OF THE ORGANIZATION

The Champlain Community Care Access Centre was formed on January 1, 2007 under Bill 36, the Local Health System Integration Act 2005 and is comprised of the assets, liabilities and net assets (deficiencies) of the following former Community Care Access Centres (CCACs): Ottawa Community Care Access Centre, Community Care Access Centre Eastern Counties, Renfrew County Community Care Access Centre and a portion of the Access Centre for Community Care in Lanark, Leeds and Grenville.

The Champlain Community Care Access Centre is a statutory provincially-funded, charitable, non-profit organization with a mandate to provide home health care support services, placement in long-term care facilities, and one-stop access to information and referral to related community resources.

The Centre is a charitable organization under the Income Tax Act and, as such is exempt from income tax.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared in accordance with the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook - Part V *Pre-Changeover Accounting Standards* (Canadian GAAP) and include the following significant accounting policies:

Revenue recognition

The Centre follows the deferral method of accounting for contributions which includes donations and government grants.

Under the Health Insurance Act and Regulations thereto, the Centre is funded primarily by the Province of Ontario in accordance with budget arrangements established by the Ministry of Health. Operating grants are recorded as revenue in the period to which they relate. Grants approved but not received at the end of an accounting period are accrued. Where a portion of a grant relates to a future period, it is deferred and recognized in that subsequent period. Total funding for the Centre is not finalized until the Ministry of Health has reviewed the financial returns for the year. Any adjustments to the funding which may result from negotiations with the Ministry will be reflected in the accounts when negotiations have been concluded.

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN

Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Le Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain a été créé le 1^{er} janvier 2007 en vertu de la Loi 36 de 2005 sur l'intégration du système de santé local, et est constitué des actifs, des passifs et de l'actif net (insuffisance), des anciens Centres d'accès aux soins communautaires (CASC) suivants : le Centre d'accès communautaire d'Ottawa, le Centre d'accès communautaire pour les comtés de l'Est, le Centre d'accès pour le comté de Renfrew et une partie du Centre d'accès communautaire de Lanark, Leeds et Grenville.

Le Centre d'accès aux soins communautaires de Champlain est un organisme de bienfaisance sans but lucratif établi par la loi, subventionné par la province et dont le mandat est d'offrir des services de soutien, des services de placement dans des établissements de soins de longue durée et un accès centralisé d'information et d'acheminement vers les ressources communautaires connexes.

Le Centre est un organisme de bienfaisance reconnu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est par conséquent, exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), chapitre V *Normes comptables en vigueur avant le basculement* (PCGR du Canada) et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constataion des revenus

Le Centre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui incluent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la Loi sur la Santé et sa réglementation, le Centre est principalement subventionné par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées comme revenus dans la période pour laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites comme débiteurs. Lorsqu'une portion de la subvention se rattache à une période future, celle-ci est reportée et constatée comme revenu dans cette période future. Le Ministère doit examiner les états financiers de l'exercice avant que le financement total accordé ne soit finalisé. Tout ajustement du financement qui peut découler des négociations entreprises avec le Ministère sera reflété dans les comptes à l'issue des négociations.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Revenue recognition (continued)

Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Restricted contributions are recognized in the year in which the related expenses are incurred.

Contributions received in the form of capital assets that will be amortized are deferred and recognized as revenue on the same basis as the amortization expense related to the contributed capital assets.

Contributions received in the form of capital assets that will not be amortized are recognized as a direct increase in the net assets.

Financial instruments

All financial instruments are classified according to the characteristics and business purposes of those instruments. Financial assets are classified as either held-for-trading, held-to-maturity, available-for-sale or loans and receivables. Financial liabilities are classified as held-for trading or other liabilities. Settlement date accounting is used and transaction costs related to investments are expensed as incurred. Interest on interest-bearing available-for-sale financial assets is calculated using the effective interest rate method.

The Centre classified its cash as held-for-trading. Instruments classified as held-for-trading are carried at fair value, with any unrealized gains or losses recognized in the statement of operations.

The Centre classified its accounts receivable as loans and receivables. Instruments classified as loans and receivables are carried at amortized cost. A gain or loss is recognized in the statement of operations when the financial instrument is derecognized or impaired, and through the amortization process.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés sont constatés comme revenus au cours de l'exercice où les charges afférentes sont engagées.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations reçues sous forme d'apports.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne seront pas amorties sont constatés comme une augmentation directe à l'actif net.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont classés en fonction des caractéristiques et des fins de ces instruments. Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponible à la vente ou prêts et créances. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction ou des autres passifs. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée et les coûts de transactions relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus. Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Centre a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les instruments classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés constatés dans l'état des résultats au cours de l'exercice où ils sont produits.

Le Centre a classé ses débiteurs dans les prêts et créances. Les instruments classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Un gain ou une perte est constaté dans l'état des résultats au cours de l'exercice où il se produit, lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation, ainsi que par le jeu du processus d'amortissement.

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments (continued)

The Centre classified its accounts payable and accrued liabilities as other liabilities. Instruments classified as other liabilities are carried at amortized cost. A gain or loss is recognized in the statement of operations when the financial instrument is derecognized or impaired, and through the amortization process.

There were no instruments classified as held-to-maturity throughout the fiscal year or as at March 31, 2012. Instruments classified as held-to-maturity are accounted for at amortized cost.

There were no instruments classified as available-for-sale throughout the fiscal year or as at March 31, 2012. Instruments classified as available-for-sale are measured at fair value, with any unrealized gains and losses recognized in the statement of changes in net assets.

Fair value estimates of financial instruments are made at a specific point in time, based on relevant information about financial markets and specific financial instruments. As these estimates are subjective in nature, involving uncertainties and matters of significant judgement, they cannot be determined with precision. Changes in assumptions can significantly affect estimated fair values. The carrying value of the Centre's financial instruments approximate their fair value.

Capital assets

Purchased capital assets are recorded at cost. Contributed capital assets are recorded at fair value at the date of contribution. Repairs and maintenance costs are charged to expense. Betterments, which extend the estimated life of an asset, are capitalized. When a capital asset no longer contributes to the Centre's ability to provide services, its carrying amount is written down.

Capital assets are amortized on a straight-line basis using the following terms:

Furniture and equipment	10 years
Computer and communications equipment	3 years
Leasehold improvements	5 years
Vehicles	4 years

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Le Centre a classé ses créditeurs et charges à payer comme autres passifs. Les instruments classés comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti. Un gain ou une perte est constaté dans l'état des résultats au cours de l'exercice où il se produit, lorsque le passif est décomptabilisé ou subit une dépréciation, ainsi que par le jeu du processus d'amortissement.

Il n'y avait pas d'instruments classés comme détenus jusqu'à leur échéance pendant l'exercice clos le 31 mars 2012. Les instruments classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Il n'y avait pas d'instruments classés comme disponibles à la vente pendant l'exercice clos le 31 mars 2012. Les instruments classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net.

Les estimations de la juste valeur des instruments financiers sont prises à un moment précis, en se fondant sur les informations pertinentes sur les marchés financiers et des instruments financiers spécifiques. Comme ces estimations sont de nature subjective, impliquant des incertitudes et les questions de beaucoup de jugement, elles ne peuvent pas être déterminées avec précision. Les changements dans les hypothèses peuvent sensiblement influencer sur la juste valeur estimative. La valeur comptable des instruments financiers du Centre se rapproche de leur juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts d'entretien et de réparations sont imputés aux dépenses. Les améliorations qui augmentent la durée de vie utile de l'actif sont capitalisées. La valeur résiduelle des immobilisations corporelles qui ne contribuent plus à la capacité du Centre d'offrir ses services est réduite.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique et de communication	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Véhicules	4 ans

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Impairment of long-lived assets

Long-lived assets are tested for recoverability whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. An impairment loss is recognized when their carrying value exceeds the total undiscounted cash flows expected from their use and eventual disposition. The amount of the impairment loss is determined as the excess of the carrying value of the asset over its fair value.

Vacation pay

Vacation pay earned but not yet taken by employees is reported as an expense and a liability in the year earned.

Employee future benefit plans

The cost of the post-retirement benefits earned by employees is actuarially determined using the projected benefit method prorated on service, salary escalation, retirement ages of employees and trends in health care and dental costs. The excess of the net actuarial gain (loss) over 10% of the benefit obligation is amortized over the average remaining service period of active employees (known as the corridor approach). The accrued benefit obligations are measured for accounting purposes as at March 31 of each year.

The defined benefit pension plan is accounted for as a defined contribution plan as it is a multi-employer plan.

The Centre recognizes the expense related to this plan as contributions are made.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances gagnées qui ne sont pas encore utilisées par les employés sont constatées comme dépense et passif au cours de l'exercice où elles sont gagnées.

Régime d'avantages sociaux futurs

Le coût des avantages complémentaires à la retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, et à partir des hypothèses concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et la tendance des coûts pour les soins de santé et dentaires. L'excédent du gain actuariel net (perte) dépassant de 10 % le montant des prestations constituées est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés en service actif (méthode connue sous le nom de méthode du corridor). Les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées pour fins comptables au 31 mars de chaque année.

Le régime de retraite à prestations déterminées est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées car c'est un régime pluripatronal.

Le Centre constate les dépenses afférentes à ce régime lorsque les cotisations sont payées.

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Future changes in accounting policies

In December 2010, the Public Sector Accounting Board changed the accounting framework required to be followed by Government Not-For-Profit Organizations ("GNFPO"). Effective for fiscal years beginning on or after January 1, 2012, GNFPO will be required to select from either (a) the CICA Public Sector Accounting Handbook, including Sections PS 4200 to PS 4270 or, alternatively, (b) the CICA Public Sector Accounting Handbook without Sections PS 4200 to PS 4270. Early adoption of these new standards is permitted. CCAC plans to adopt the new accounting standards for GNFPO, including Sections PS 4200 to 4270, for its fiscal year beginning on April 1, 2012. CCAC is currently assessing the impact of these changes on its financial statements.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications comptables futures

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié le référentiel comptable que les organismes sans but lucratif ("OSBL") sont tenus d'adopter. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les OSBL devront choisir entre : a) le Manuel de l'ICCA pour le secteur public incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 ou b) le Manuel de l'ICCA pour le secteur public excluant les chapitres SP 4200 à SP 4270. Une adoption anticipée de ces nouvelles normes est permise. Le Centre prévoit d'utiliser les nouvelles normes comptables pour OSBL incluant les chapitres SP 4200 à SP 4270 à compter du 1^{er} avril 2012. Le Centre fait actuellement l'analyse de l'impact de la transition vers ces nouvelles normes sur les états financiers.

3. ACCOUNTS RECEIVABLE

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
Goods and services tax	\$ 715,710	\$ 878,959	Taxe sur les produits et services
Other	215,956	92,426	Autres
	<u>\$ 931,666</u>	<u>\$ 971,385</u>	

3. DÉBITEURS

4. CAPITAL ASSETS

	<u>2012</u>		<u>2011</u>		
	Cost	Accumulated Amortization	Net Book Value	Net Book Value	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Furniture and equipment	\$ 1,962,460	\$ 718,484	\$ 1,243,976	\$ 1,311,471	Mobilier et équipement
Computer and communication equipment	3,078,959	2,141,937	937,022	1,410,711	Équipement informatique et de communication
Leasehold improvements	3,279,449	2,124,855	1,154,594	1,713,545	Améliorations locatives
Vehicles	22,883	22,883	-	4,639	Véhicules
	<u>\$ 8,343,751</u>	<u>\$ 5,008,159</u>	<u>\$ 3,335,592</u>	<u>\$ 4,440,366</u>	

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

5. DUE TO MINISTRY OF HEALTH AND LONG-TERM CARE (MOHLTC)

Amount due to MOHLTC includes amounts owing from the former CCACs as follows:

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Lanark, Leeds and Grenville Champlain - 2007/2008	\$ 15,717	\$ 15,717
Champlain - 2008/2009	-	10,907
Champlain - 2009/2010	7	7
Champlain - 2010/2011	2,868	2,868
Champlain - 2011/2012	1,607,031	1,744,430
	<u>347,086</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 1,972,709</u>	<u>\$ 1,773,929</u>

5. DÛ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE (MSSLD)

Le montant dû à MSSLD inclut les montants à recevoir des anciens CASC suivants :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Lanark, Leeds et Grenville Champlain - 2007/2008	\$ 15,717	\$ 15,717
Champlain - 2008/2009	-	10,907
Champlain - 2009/2010	7	7
Champlain - 2010/2011	2,868	2,868
Champlain - 2011/2012	1,607,031	1,744,430
	<u>347,086</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 1,972,709</u>	<u>\$ 1,773,929</u>

6. DEFERRED CONTRIBUTIONS - CAPITAL ASSETS

Deferred contributions consist of the unamortized portions of contributions received for capital assets.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Balance, beginning of period	\$ 4,440,366	\$ 3,460,629
Contributions received	372,710	2,170,534
Amounts amortized to revenue	<u>(1,477,484)</u>	<u>(1,190,797)</u>
Balance, end of period	<u>\$ 3,335,592</u>	<u>\$ 4,440,366</u>

6. APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés comprennent les fractions non amorties des apports reçus pour des immobilisations.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début	\$ 4,440,366	\$ 3,460,629
Apport reçu	372,710	2,170,534
Amortissement imputé aux résultats	<u>(1,477,484)</u>	<u>(1,190,797)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 3,335,592</u>	<u>\$ 4,440,366</u>

7. EMPLOYEE FUTURE BENEFITS

The Centre has defined benefit plans which provide pension and other post-retirement benefits for certain employees.

Pension plan

Substantially all of the employees of the Centre are members of the Hospitals of Ontario Pension Plan (the "Plan"), which is a multi-employer contributory defined benefit pension plan. Plan members will receive benefits based on the length of service and on the average of annualized earnings during the five consecutive years prior to retirement, termination or death, which provide the highest earnings.

Employer contributions to the Plan for the fiscal year totalled \$3,404,812 (2011 - \$3,348,645).

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Centre a des régimes à prestations déterminées qui procurent des prestations de retraite à certain employé(e)s.

Régime de retraite

Presque tous les employés sont membres du Régime de Retraite des hôpitaux de l'Ontario (le "Régime") qui est un régime interentreprises contributif à cotisations déterminées. Les membres du Régime recevront leurs prestations d'après le nombre d'années de service et la moyenne annualisée des revenus gagnés durant les cinq dernières années produisant les revenus les plus élevés précédant la retraite, démission ou décès.

Le montant des contributions de l'employeur au Régime pour l'exercice était de 3 404 812 \$ (3 348 645 \$ en 2011).

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

7. EMPLOYEE FUTURE BENEFITS (continued)

Post-retirement benefits - Renfrew

An independent actuarial valuation of the post-retirement benefits for the employees of the Centre was prepared as of March 31, 2012.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Accrued benefit obligations	\$ 19,400	\$ 28,200
Unamortized actuarial gains	<u>55,500</u>	<u>70,700</u>
Accrued employee future benefits	<u>\$ 74,900</u>	<u>\$ 98,900</u>

Obligations au titre des prestations
constituées
Gains actuariels non amortis

Actif d'avantages sociaux futurs

The significant actuarial assumptions adopted in measuring this accrued benefit obligation are as follows:

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Post-retirement Benefit Plan		
Discount rate	4.30%	5.00%
Health care cost trend rate	8.0% - 5.5%	9.0% - 5.5%
Expected average remaining service life	3.3 years/ans	3.8 years/ans
Other information		
Plan expense	\$ 19,300	\$ 23,400
Benefits paid	4,700	6,800

Régime d'avantages complémentaires à la
retraite
Taux d'actualisation
Taux tendanciel des frais de soins de santé
Durée moyenne estimative du reste de la
carrière active

Information additionnelle
Dépenses du régime
Prestations versées

8. CONTINGENT LIABILITIES

Litigation

The Centre is involved in litigation arising out of a contract award from a predecessor CCAC. Although the claimant has asserted a claim of approximately \$12 million, the legal proceedings are still ongoing and the extent of the claim is not readily determinable at this time.

Due to the nature of its operations, the Centre is susceptible to claims from clients, employees, suppliers and past service provider agencies. Management has recorded its best estimate of the outcome of these claims in these financial statements

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Avantages complémentaires à la retraite - Renfrew

Une évaluation actuarielle indépendante des avantages complémentaires à la retraite des employés du Centre a été préparée au 31 mars 2012

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées dans l'évaluation de cette obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

8. ÉVENTUALITÉS

Litige

Le Centre est impliqué dans un litige faisant suite à un contrat accordé par un ancien CASC. Bien que le demandeur ait émis une revendication d'environ 12 millions de dollars, l'action en justice est toujours en cours dans la mesure où la revendication ne peut pas être déterminée pour le moment.

En raison du caractère de ses activités, le Centre est prédisposé à subir des réclamations de la part de ses clients, employés, fournisseurs et anciens fournisseurs de services. La direction a comptabilisé dans les états financiers la meilleure estimation des coûts liés aux résultats de ces réclamations.

8. CONTINGENT LIABILITIES (continued)

Litigation (continued)

The Centre is a member of the Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), which is a pooling of the liability insurance risks of its members. Members of the pool pay annual premiums that are actuarially determined. HIROC members are subject to reassessment for losses, if any, experienced by the pool for the years in which they are members, and these losses could be material. No reassessments have been made to March 31, 2012.

Should these result in additional revenues or costs, the difference will be recorded in the year of settlement.

Severance costs

The Centre was informed that beginning on October 1, 2012, it will no longer be exempt from certain changes to the Elect to Work Act related to severance costs for casual employees of service providers with whom the Centre has service agreements.

The Centre has been directed to proceed with a two-year contract renewal with its service providers in 2012/13.

If these service providers were to lose some of their contracts and have to sever casual employees as a result of the Centre tendering for these services, the Centre would be responsible for absorbing any related severance costs.

It is uncertain whether the service providers would lose any contracts resulting in severance costs. Therefore, an estimate of these potential costs cannot be determined and the Centre has not recorded any liability with respect to these costs.

8. ÉVENTUALITÉS (suite)

Litige (suite)

Le Centre est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC) qui est une mise en commun des risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Les membres de cette collectivité payent des primes annuelles déterminées par calcul actuariel. Les membres de HIROC peuvent faire l'objet de cotisations additionnelles dans le cas où la collectivité devait subir des pertes pour les exercices au cours desquels ils sont membres, et ces cotisations pourraient être importantes. Au 31 mars 2012, aucune cotisation n'a été payée.

Si le résultat final de ces éventualités s'avérait différent des estimations comptabilisées, la différence sera comptabilisée au cours de l'exercice où le règlement sera effectué.

Indemnités de licenciement

Le Centre a été informé qu'à partir du 1^{er} octobre 2012, il ne sera plus exempté de certaines modifications à la Loi élu au travail liés aux indemnités de licenciement pour les employés occasionnels de prestataires de services avec lesquels le Centre a conclu des ententes de service.

On a imposé au Centre de renouveler ses contrats avec ses prestataires de services pour une période de deux ans en 2012/13.

Si ces prestataires de services perdent certains de leurs contrats et doivent licencier des employés occasionnels à la suite de l'appel d'offres effectué par le Centre, le Centre serait responsable d'absorber ces coûts de licenciement.

Il n'est pas certain si les prestataires de services perdraient des contrats qui auraient pour conséquence des coûts de licenciement. Par conséquent, une estimation de ces coûts potentiels ne peut être déterminée et le Centre n'a pas inscrit de passif à l'égard de ces coûts.

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

8. CONTINGENT LIABILITIES (continued)

GST/HST on Personal Support Services

In September 2009 the Ontario Association of Community Care Access Centres (OACCAC) requested a ruling on behalf of all CCACs, from the Canada Revenue Agency (CRA) regarding the taxable status of personal support services, currently treated as exempt by CCACs under the "homemaker service" provision in the Excise Tax Act. During the fiscal year, CRA shared their interpretation informally which is that personal support services are not tax exempt. This could represent a significant financial liability for the Centre. The OACCAC, CCACs and its legal counsel do not agree with this interpretation. The OACCAC has informed the MOHLTC and has communicated with the Department of Finance Canada requesting an amendment to the Excise Tax Act to clarify that the term "homemaker service" includes both personal support and homemaking services or that a clarification be issued to this effect. The Centre has not recorded any liabilities with respect to this matter

9. COMMITMENTS

The Centre has entered into lease agreements for premises. The contracts have terms extending to 2016/17. Annual lease payments, including tax maintenance and tax apportionments at their current rates, for the next five years are as follows:

2013	\$ 2,017,130	2013
2014	1,744,788	2014
2015	1,372,956	2015
2016	1,372,956	2016
2017	1,326,804	2017
	<u>\$ 7,834,634</u>	

The Centre has entered into operating lease commitments for equipment rental with varied conditions. The contracts have terms extending to 2015/16. Annual lease payments for the next four years are as follows:

2013	\$ 270,923	2013
2014	242,843	2014
2015	68,321	2015
2016	37,801	2016
	<u>\$ 619,888</u>	

8. ÉVENTUALITÉS (suite)

TPS/TVH sur les services de soutien personnel

En septembre 2009, l'association des Centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario (ACASCO), agissant au nom de tous les CASC, a déposé une demande de décision auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), concernant le statut fiscal des services de soutien personnel, actuellement traités comme exonérés sous la provision des "services ménager à domicile" dans la Loi sur la taxe d'accise. Au cours de l'exercice, l'ARC a partagé de façon informelle leur interprétation qui est que les services de soutien personnel ne sont pas exonérés de taxes. Ceci pourrait représenter un passif financier significatif pour le Centre. L'ACASCO, les CASC et leur conseil juridique ne sont pas d'accord avec cette interprétation. L'ACASCO a informé le MSSLD et a communiqué avec le Ministère des Finances Canada demandant un amendement à la loi sur la taxe d'accise clarifiant que la terminologie "services ménager à domicile" comprend les services et soutien personnel ainsi que les services ménagers à domicile ou d'émettre une clarification à cet égard. Le Centre n'a pas inscrit de passif à l'égard de cette affaire.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Centre s'est engagé dans des baux pour de l'espace de bureau. Les contrats ont des échéances s'échelonnant jusqu'en 2016/17. Les paiements annuels pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'opération et une proportion des impôts fonciers à leur taux courant, sont les suivants :

Le Centre s'est engagé dans des contrats de location-exploitation pour de l'équipement avec des conditions variées. Les contrats ont des échéances s'échelonnant jusqu'en 2015/16. Les paiements pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

**CHAMPLAIN COMMUNITY CARE
ACCESS CENTRE**
Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2012

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS
COMMUNAUTAIRES DE CHAMPLAIN**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

**10. CHANGES IN NON-CASH OPERATING WORKING
CAPITAL ITEMS**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Accounts receivable	\$ 39,719	\$ (445,561)
Prepaid expenses	104,327	(146,807)
Accounts payable and accrued liabilities	(2,075,290)	2,760,313
Due to Ministry of Children and Youth Services	-	(47,961)
Due to MOHLTC	198,780	(2,356,240)
	<u>\$ (1,732,464)</u>	<u>\$ (236,256)</u>

**10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Débiteurs	\$ (445,561)	\$ (445,561)
Frais payés d'avance	104,327	(146,807)
Créditeurs et charges à payer	(2,075,290)	2,760,313
Dû au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	-	(47,961)
Dû au MSSLD	198,780	(2,356,240)
	<u>\$ (1,732,464)</u>	<u>\$ (236,256)</u>

11. ALLOCATION OF EXPENSES

During the year, the Centre allocated \$18,876 (2011 - \$22,142) of general administration costs from Service delivery to Administration. The allocation is based on the number of employees in each category.

11. VENTILATION DES DÉPENSES

Au cours de l'exercice, le Centre a ventilé 18 876 \$ (22 142 \$ en 2011) de coûts d'administration générale provenant des prestations de services à la direction. La ventilation repose sur le nombre d'employés dans chaque catégorie.

12. CAPITAL MANAGEMENT

The Centre's objective in managing capital is to ensure that sufficient financial resources are in place to fulfil its mandate. The Centre has defined its capital to be net assets and deferred capital contributions. The Centre monitors its capital by reviewing various financial metrics, including cash flows and variances to forecasts and budgets.

CCACs are not permitted to incur deficits. Accordingly, the Champlain Local Health Integration Network has directed the Centre to fund its 2011/12 deficit over the 2012/13 fiscal year.

12. GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Centre, quant à la gestion de son capital, est de maintenir des ressources financières suffisantes pour permettre l'accomplissement de son mandat. Le Centre définit son capital comme étant son actif net et ses apports reportés en lien avec ses immobilisations corporelles. Le Centre contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières qui incluent les flux de trésoreries et les écarts dans les budgets.

Les CASC ne peuvent encourir des déficits. Par conséquent, le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a exigé du Centre qu'il récupère le déficit de 2011/12 au cours de l'exercice 2012/13.

13. COMPARATIVE FIGURES

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.